

RÉGLEMENTATION DES COMPÉTITIONS SPORTIVES



JUDO

RAPPEL

Le Judo a figuré lors des huit éditions des Jeux de la Francophonie.

Le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) a toujours collaboré avec la Fédération internationale de judo (FIJ) à travers l'organisation du tournoi de Judo des Jeux de la Francophonie.

Le CIJF a développé avec la FIJ, à chaque édition, une collaboration qui permet d'organiser cette importante compétition, sous la responsabilité technique d'un Délégué désigné par la FIJ.

Cette compétition a toujours été organisée selon la réglementation de la FIJ.

RÉGLEMENTATION ET PRINCIPES DE SÉLECTION POUR L'ÉDITION RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO/ KINSHASA 2022

Réglementation

La compétition est réservée aux judokas hommes et femmes âgés de 18 à 25 ans (nés entre le 1^{er} janvier 1997 et le 1^{er} janvier 2004).

La compétition de judo des IX^{es} Jeux de la Francophonie est organisée selon la réglementation de la FIJ. Toutefois, en concertation avec la FIJ, le CIJF adoptera certaines dispositions en tenant compte de l'esprit des Règles des Jeux de la Francophonie.

L'organisation de la compétition est placée sous la responsabilité technique du Délégué technique désigné par la FIJ.

Le CIJF, en collaboration avec la FIJ, procède à la sélection des États ou gouvernements qualifiés pour participer à la compétition de judo des IX^{es} Jeux.

Format et qualifications

Format

Le nombre de combattants est de 18 chez les hommes et chez les femmes par catégorie de poids (le nombre peut varier de - 2 à + 2). Un quota de 7 places sera réservé pour des invitations.

chez les hommes, il y a 7 catégories de poids

Super léger	jusqu'à 60 kg inclus
Mi-léger	plus de 60 kg et jusqu'à 66 kg inclus
Léger	plus de 66 kg et jusqu'à 73 kg inclus
Mi-moyen	plus de 73 kg et jusqu'à 81 kg inclus
Moyen	plus de 81 kg et jusqu'à 90 kg inclus
Mi-lourd	plus de 90 kg et jusqu'à 100 kg inclus
Lourd	plus de 100 kg

chez les femmes, il y a 7 catégories de poids

Super légère	jusqu'à 48 kg inclus
Mi-légère	plus de 48 kg et jusqu'à 52 kg inclus
Légère	plus de 52 kg et jusqu'à 57 kg inclus
Mi-moyenne	plus de 57 kg et jusqu'à 63 kg inclus
Moyenne	plus de 63 kg et jusqu'à 70 kg inclus
Mi-lourde	plus de 70 kg et jusqu'à 78 kg inclus
Lourde	plus de 78 kg

RÉGLEMENTATION

DES COMPÉTITIONS SPORTIVES

À titre expérimental, une compétition mixte inter-nations est également prévue pour cette 9^e édition des Jeux (équipe de 12 combattants, 6 hommes/6 femmes).

Qualifications

Pour chaque catégorie :

- Un judoka par catégorie de l'État ou gouvernement hôte est qualifié d'office.
- Les judokas sélectionnés pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2021 ainsi que les boursiers olympiques obtiennent un quota pour leur État ou gouvernement dans la catégorie correspondante.
- Les États ou gouvernements concernés devront indiquer s'ils acceptent tout ou partie de ces quotas.
- Un État ou gouvernement peut choisir d'être représenté par un autre compétiteur, à condition que celui-ci soit inscrit dans la même catégorie.
- Dans chaque catégorie, une liste sera établie par la Fédération Internationale de Judo (FIJ), tenant compte du classement des Unions Continentales.

NB: conformément à la composition de la Francophonie, des quotas seront attribués au Canada, au Canada Québec, au Canada Nouveau-Brunswick et au Canada Ontario.

Compétition par équipes mixtes inter-nations

La compétition est réservée aux judokas hommes et femmes âgés de 18 à 25 ans et ayant participé aux compétitions individuelles. La compétition sera organisée selon la réglementation technique de la FIJ. L'organisation de la compétition sera placée sous la responsabilité technique du Délégué technique désigné par la FIJ.

Équipes : Les équipes seront mixtes et composées de ressortissants de différents États ou gouvernements. Dans la mesure du possible, il n'y aura pas plus de 2 ressortissants du même État ou gouvernement dans la même équipe. La composition des équipes tiendra compte des résultats individuels, de la première à la 7^e place, soit 8 combattants. Ces combattants seront répartis dans des équipes différentes, afin que les équipes soient équilibrées sportivement. Les autres combattants seront répartis dans leur catégorie de manière aléatoire.

Chaque équipe sera composée de 12 judokas, 6 garçons et 6 filles.

- **Catégories masculines :** 2 moins de 66 kg, 2 moins de 81 kg, 2 plus de 81 kg.

Chez les hommes pourront combattre dans la catégorie – 66 kg les participants en individuels des catégories – 60 kg et – 66 kg. Pour la catégorie – 81 kg, ceux qui ont participé en individuels en – 73 kg et – 81 kg. Pour la catégorie + 81 kg, ceux qui ont participé en individuels en – 90 kg, – 100 kg et + 100 kg.

- **Catégories féminines :** 2 moins de 52 kg, 2 moins de 63 kg, 2 plus de 63 kg.

Chez les femmes pourront combattre dans la catégorie – 52 kg les participantes en individuelles des catégories – 48 kg et – 52 kg. Pour la catégorie – 63 kg, celles qui ont participé en individuelles en – 57 kg et – 63 kg. Pour la catégorie + 63 kg, celles qui ont participé en individuelles en – 70 kg, – 78 kg et + 78 kg.

Le tirage au sort de la répartition des athlètes se fera soit manuellement soit par informatique.

Si le nombre d'athlètes engagés par catégories n'est pas égal, il pourra y avoir des remplaçants dans une ou plusieurs catégories.

RÉGLEMENTATION

DES COMPÉTITIONS SPORTIVES

Chaque chef de délégation devra confirmer aux organisateurs le nom de ses engagés la veille de la compétition après la dernière remise de récompense. Seuls les athlètes ayant une raison valable, problème médical ou blessure, pourront être dispensés de cette complétion.

Lors de la pesée une tolérance de poids de l'ordre de 5 % du poids requis sera accordée.

- **Pour les hommes:** – 66 kg: 69,3 kg autorisés; – 81 kg: 85,1 kg autorisés; les engagés en + de 81 kg devront peser obligatoirement + de 81 kg.
- **Pour les femmes:** – 52 kg: 54,6 kg autorisés; – 63 kg: 66,2 kg autorisés; les engagées en + de 63 kg devront peser obligatoirement + de 63 kg.

Ordre des combats: – 66 kg, – 52 kg, – 81 kg, – 63 kg, + 63 kg, + 81 kg, – 66 kg, – 52 kg, – 81 kg, – 63 kg, + 63 kg, + 81 kg.

En cas d'égalité de victoires, le nombre de points sera pris en compte de la façon suivante: Waza Ari 1 point. Ippon ou Hansoku Make (disqualification) 10 points. En cas d'égalité de victoires et de points un combat sera tiré au sort. Le vainqueur du combat fera gagner son équipe. L'ordre des compétitions entre équipes se fera par tirage au sort intégral, sans tête de série. La formule de compétition devra permettre à chaque équipe de disputer au moins 2 tours.

Il n'y aura pas de coach officiel par équipe. Ce rôle sera tenu par un membre de l'équipe. Les responsables d'équipes en individuels interviendront dans l'organisation de la compétition.

Les équipes porteront le nom des villes ayant accueilli les Jeux de la Francophonie. Si le nombre d'équipes engagées est supérieur aux nombres de villes, les organisateurs proposeront des noms supplémentaires.

Informations générales

Affectation des arbitres

Chaque État ou gouvernement ayant une délégation de judo de cinq (5) combattants et plus (hommes et femmes) doit inclure dans sa délégation un arbitre de grade international certifié FIJ.

Son transport international est à la charge de l'État ou du gouvernement participant tandis que sa prise en charge complète durant la période des Jeux (hébergement, transport national et indemnités) sera à la charge de l'État ou gouvernement hôte.

Son nom sera transmis en même temps que ceux des judokas au moment des inscriptions nominatives.

Équipement spécifique Judo

Tout équipement utilisé pour les compétitions de Judo des IX^{es} Jeux de la Francophonie doit être conforme aux règlements de la FIJ.

Les compétiteurs sont responsables d'apporter un judogi blanc et un judogi bleu. Ils seront contrôlés conformément aux règles de la FIJ.